Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Recu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 30/09/2022 ====

ID: 085-248500563-20220920-2022CC 09 171-DE

Arrondissement: FONTENAY LE COMTE Département : VENDEE

# Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC\_09\_171

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON, en session ordinaire sous la

En exercice: Titulaires: 38

Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents:

Date de convocation : 14 septembre 2022

- Titulaires: 34 - Suppléants : 4

Excusé ayant donné pouvoir : 1

Votants: 35

#### **PRÉSENTS:**

M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet

M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau

Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet

Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet

M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet

M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet

Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet

M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault

M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix

M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau

M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau

M. BŁONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez

M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé

M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé

M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais

Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre

M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre

Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix

Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 3/09/2022 =====

ID: 085-248500563-20220920-2022CC\_09\_171-DE

#### **EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR:**

 Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)

#### **EXCUSÉS:**

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

#### OBJET: DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Monsieur le Président explique que les réunions du Conseil de Communauté ne peuvent se tenir au siège de l'EPCI, pour des raisons d'organisation.

Il précise que les séances du Conseil peuvent être tenues en dehors du siège mais uniquement dans le territoire intercommunal après délibération de l'Assemblée délibérante.

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'impossibilité par manque de places de réunir l'ensemble des membres du Conseil de Communauté au siège de la Communauté de Communes,

Considérant la volonté des élus d'organiser les séances du Conseil dans les communes membres disposant d'une salle adaptée au bon déroulement des réunions,

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil son autorisation pour organiser la prochaine réunion à la salle polyvalente de la commune de Le Mazeau le mardi 25 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

 Donne son accord pour que la séance du Conseil de Communauté du 25 octobre 2022 soit organisée à la salle polyvalente de la commune de Le Mazeau.

> Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 20 septembre 2022

Le Président,

Michel BO

Adeline POUPLIN

La secrétaire de séance.